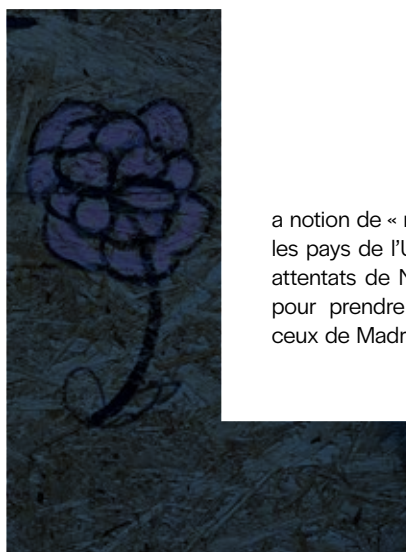


La radicalisation est MOINS UN PROBLEME qu'une solution



La notion de « radicalisation » est apparue dans les pays de l'Union européenne à la suite des attentats de New-York du 11 septembre 2001 pour prendre un véritable essor peu après ceux de Madrid et de Londres respectivement commis en 2004 et 2005, et finir par culminer au lendemain des premières attaques commises en Europe au nom de l'organisation État islamique il y a une dizaine d'années maintenant². Les services de renseignement

néerlandais furent les pionniers en la matière, faisant apparaître l'expression pour la première fois dans un rapport publié peu après les attentats de New-York, reliant alors étroitement la notion au problème de l'intégration dite « ratée » des communautés issues des immigrations turque et marocaine³. À l'origine, le terme de radicalisation n'est donc pas un concept scientifique, mais bien une notion policière empreinte d'un certain culturalisme.

Une notion largement contestée

En tant que nouvelle manière de problématiser la violence politique, le terme a rapidement suscité un vif intérêt dans le monde de la recherche, où il a été abordé selon trois grandes perspectives.

Un premier pan de cette littérature se consacre tout d'abord à l'étude du phénomène de la radicalisation en tant que tel, c'est-à-dire comme une réalité ayant une consistance propre et que

Malgré les nombreux reproches adressés à la notion de « radicalisation », celle-ci a pourtant rencontré un impressionnant succès politique et médiatique. Comment se fait-il qu'un « concept » si décrié, et souvent jugé peu apte à rendre compte de la complexité du réel, ait ainsi su s'imposer dans le débat public ? Poser un regard sociologique sur l'action publique permet d'apporter quelques éléments de réponses à cette troublante énigme...¹

l'on peut alors travailler à circonscrire et à typologiser, ou encore, dont on pourrait éclairer les dynamiques processuelles et les trajectoires biographiques auxquelles la notion renvoie. Les discours du savoir qui portent sur ce phénomène ont pour double caractéristique d'être à la fois nombreux et traversés par une importante diversité des approches, voire une certaine conflictualité, faisant de ce champ de production scientifique le théâtre d'un véritable « sport de combat »⁴.

Une deuxième approche envisage le problème à partir d'un autre point de vue. Critique de la notion de radicalisation, cette littérature s'attache à étudier sa construction politico-médiatique ainsi qu'à documenter les usages qui en sont faits à travers la presse. On y pointe alors le caractère ambigu de la notion de radicalisation, laquelle, en dépit de sa polysémie, n'en est pas moins stigmatisante, focalisant *in fine* l'attention sur les musulmans, et échouant à apporter un quelconque éclairage aux phénomènes auxquels la notion renvoie.

Une troisième approche enfin, relativement proche de la précédente, s'intéresse à l'action déployée par les États au nom de la lutte contre la radicalisation. Généralement critique également, cette littérature s'intéresse à la radicalisation en tant que catégorie d'action publique inédite, tâche d'en retracer la genèse, d'en spécifier les traits particuliers et d'analyser la manière dont ce « nouveau lieu commun administratif »⁵ s'est imposé dans le champ des politiques publiques.

C'est dans cette dernière perspective – celle d'une analyse des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics – que cet article s'inscrit.

© Massimo Bortolini



Au sein de ce champ de recherche, nombreuses sont celles et ceux à penser que la radicalisation n'est ni un concept, ni même une notion, mais une prénotion⁶, tout à la fois « floue, mal définie, complexe et controversée »⁷. Expression « molle » et « mystificatrice »⁸, celle-ci a bien souvent été dénoncée comme une sorte de « signifiant vide »⁹ qui paraît pourtant parfois bien plein et univoque, réduisant le phénomène à sa dimension religieuse et pointant du doigt la communauté musulmane (envisagée comme un tout homogène). À travers les nombreuses analyses critiques qui leurs ont été consacrées, l'on apprend ainsi que les politiques de lutte contre la radicalisation, plutôt que de parvenir à faire reculer le phénomène, seraient surtout parvenues à jeter le soupçon sur une certaine catégorie de la population et à provoquer une certaine paranoïa, tant du côté des publics soupçonnés que des professionnels suspicieux.

Dès lors, comment un tel « concept », tant critiqué et jugé si peu opérant, a-t-il pu connaître une telle diffusion dans le débat public au cours des vingt dernières années et, plus récemment, dans le sens commun ? Si la notion de radicalisation a pu perdurer, ne serait-ce finalement pas parce qu'elle serait « moins un problème qu'une solution »¹⁰ ? C'est à cette question que la sociologie de l'action publique permet d'apporter des éléments de réponse.

La « radicalisation » : une grille de lecture et non un fait

De nombreux politologues et sociologues invitent à nous méfier d'une conception trop rationaliste de l'action publique, comme si cette action se basait toujours sur un diagnostic précis et une identification des besoins auxquels répondre, sur la définition d'objectifs clairs et mesurables, se déployant de manière linéaire et cohérente. Bien au contraire, la sociologie de l'action publique invite à garder à l'esprit que « les problèmes publics ne sont pas déjà là, identifiables par l'exercice d'une raison universelle, d'une bonne foi devant l'évidence, ni même cliniquement objectivables par le savoir de l'expert »¹¹. Ces problèmes sont avant tout socialement construits. Cela signifie qu'ils sont définis (d'une certaine manière), que leur définition a été l'objet d'une

négociation entre acteurs et actrices, et que cette définition n'est ni neutre ni immuable, mais est le résultat d'un rapport de force. Dans cette perspective, l'objet de l'action publique n'est pas seulement de « résoudre des problèmes » : c'est avant tout d'inventer des problèmes. Plus exactement, faire une politique publique, c'est construire une représentation particulière des phénomènes que l'on souhaite ériger en problème public. Il s'agit alors de trouver des noms à donner à ces problèmes, de les définir et enfin, de proposer des solutions en fonction de la manière dont ces problèmes ont été définis¹².

Pour autant, comme le formule bien le sociologue Hamza Esmili, dire que « la radicalisation n'existe pas [...] ne veut pas dire qu'elle ne soit rien »¹³. L'idée n'est pas de nier l'existence des comportements ayant été regroupés sous l'expression « radicalisation », et encore moins de minimiser la violence de certains actes. Il s'agit plutôt de mettre en évidence le fait que la notion de radicalisation a, pour les autorités publiques ainsi que pour un certain nombre d'experts, été la solution qui a été trouvée pour qualifier un ensemble de phénomènes hétérogènes et, partant, pour proposer une manière d'intervenir sur ces derniers. Cette perspective permet d'adopter un point de vue relativiste nécessaire à la prise de distance avec l'objet qui nous intéresse ici, non pas pour le discréditer *a priori*, mais pour parvenir à atteindre un « relativisme d'ouverture »¹⁴. Cette posture permet de stimuler l'imagination en invitant à penser que, si certains événements ont été qualifiés et définis d'une certaine façon, ces mêmes événements auraient tout aussi bien pu être nommés et problématisés autrement...et d'autres formes d'interventions auraient pu être imaginées.

Si la notion de radicalisation fonctionne avant tout comme une grille d'interprétation, et si cette approche tend à se maintenir dans le temps, que permet-elle concrètement de penser et de mettre en œuvre ?

À quoi sert la notion de radicalisation ?

L'enquête menée par le sociologue Clément Beunas sur la trajectoire médiatique de cette notion en France révèle qu'en 1999, sur l'ensemble

*La notion de radicalisation permet tout
d'abord à un champ d'expertise d'exister.
Au regard de l'important engouement
que suscita ce terme, d'aucuns
ne tardèrent d'ailleurs pas à dénoncer
– en Belgique comme ailleurs –
l'émergence d'un véritable « business
de l'antiracisme » alors envisagé
comme un nouveau « créneau porteur ».*

de la presse française, « seuls 184 articles mentionnaient le terme radicalisation. En 2016, ils étaient plus de 10.000 »¹⁵. Il souligne ainsi que « si elle a pu se développer au point de faire figure d'évidence, c'est que la radicalisation remplit certaines fonctions ».

La notion permet tout d'abord à un champ d'expertise d'exister. Au regard de l'important engouement que suscita ce terme, d'aucuns ne tardèrent d'ailleurs pas à dénoncer – en Belgique comme ailleurs – l'émergence d'un véritable « business de l'antiradicalisme »¹⁶ alors envisagé comme un nouveau « créneau porteur » : multiplication des subventions nationales, européennes ou de fondations privées, proliférations d'experts, création de *spin off* et de programmes de formations universitaires, hypothétique mise sur pied de centres de « déradicalisation », sans oublier le véritable marché des outils d'évaluation du risque qui a émergé ces dernières années. Tout cela fonderait la « nouvelle économie de l'antiradicalisme et de la déradicalisation »¹⁷, prouvant, si besoin en est, que, en Belgique du moins, « le terrorisme fait vivre plus de gens qu'il n'en tue »¹⁸.

Ensuite, la notion de radicalisation permet aussi – cela a déjà été évoqué – de donner un sens à des événements et des comportements au départ jugés incompréhensibles. Le terme propose en effet une nouvelle perception des phénomènes de violence politique et de terrorisme qui invite les autorités (renseignement, police, ...) à déplacer leur regard d'une attention centrée sur la figure du « militant radical » à une attention centrée sur celle du « radicalisé en puissance ». La focale se déplace ainsi de la surveillance de collectifs militants traditionnels, à la surveillance d'individus à risque et de leurs trajectoires personnelles.

En individualisant la menace, la notion de radicalisation tend à psychologiser la question, à dépolitiser les enjeux et, surtout,

permet de décrédibiliser les personnes « radicalisées », celles-ci étant vues comme incapables de porter des revendications politiques claires et assumées, et sont dès lors envisagées comme des individus immatures et vulnérables ayant été (à la voie passive donc) manipulés. Parce qu'elle

invite à considérer l'idéologie et la religion comme une « offre symbolique » qui s'imposerait à des individus « fragiles », la notion de radicalisation empêche de prendre au sérieux les conditions pratiques de réception de cette offre, c'est-à-dire la demande qui, quant elle, s'explique à travers la prise en compte de facteurs structurels (chômage, exclusion, racisme, ...) qui façonnent un contexte producteur de tentations radicales.

Enfin, la notion de radicalisation a permis de justifier le déploiement d'une action publique globale et réticulaire. Comme le dit bien l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace) qui en a fait sa devise : « Un réseau est nécessaire pour vaincre un réseau ». Alors que les militants radicaux, perçus comme engagés en pleine conscience dans la violence politique, peuvent être pris en charge par le seul système pénal, les radicalisés devraient, quant à eux, faire l'objet de l'attention d'une multitude d'acteurs avec lesquels ils sont en contact¹⁹ : leurs enseignants, leurs éducateurs, leurs psys, leurs animateurs socioculturels, leurs référents religieux ou même leurs familles. Comme le souligne le politologue Francesco Ragazzi, les politiques de lutte contre la radicalisation demandent à tous ces intervenants d'utiliser les relations de confiance qu'ils entretiennent avec leurs publics ou leurs proches pour surveiller et signaler de possibles cas de radicalisation. « En un mot, on instille une logique de surveillance dans l'ensemble du corps social », nous dit ce chercheur²⁰.

En invitant à s'intéresser à des processus, remontant « plus en amont dans les différentes étapes du passage des individus à



inquiétudes empreintes de stéréotypes, comme l'idée que certains marqueurs capillaires ou que certaines tenues vestimentaires seraient révélatrices d'une supposée radicalisation.

Faire de nécessité vertu

Mener une politique publique, c'est à la fois produire des diagnostics visant à interpréter le réel et, dans la foulée (par le diagnostic même), proposer des traitements pour le transformer. Dans ce sens, la notion de radicalisation peut être envisagée comme une solution qui a été imaginée pour parvenir à définir un problème et, idéalement, le résoudre. Mais la sociologie de l'action publique ne se borne cependant pas à n'être qu'une « science des solutions imaginaires »²⁴. Si cette discipline invite

à se pencher sur la fabrication des problèmes publics, elle propose également de rester attentif aux pratiques concrètes des acteurs de terrain chargés de mettre en œuvre les politiques publiques.

Les notions qui sont inventées pour donner un sens au monde ne s'imposent pas aux individus au point de réduire à néant leurs marges de manœuvre et leurs capacités de réflexion. S'intéresser à ces compétences humaines fait inévitablement buter le regard sur « l'épaisseur du jeu social » et sur les « ruses du sujet »²⁵, soit ses capacités à jouer avec les effets de notions (parfois controversées) pour en faire un usage critique et réflexif. ■

la violence politique»²¹, la notion de radicalisation produit une véritable « rupture d'intelligibilité »²². Cette nouvelle perception du problème du terrorisme a eu pour effet de conduire les services de sécurité à élargir le spectre de leurs interventions en dehors de leurs champs d'action traditionnels (police, renseignement, contrôle et répression). C'est alors une logique de « sécurité préventive » que la notion de radicalisation permet de renforcer. Du côté du monde de la recherche, la multiplication des dispositifs de surveillance et le souci de neutraliser des individus « radicalisés » avant qu'ils ne passent à l'acte susciterent de fortes préoccupations. Plusieurs ont en effet dénoncé les dérives de cette logique pénale prédictive, qui n'est pas sans rappeler quelques fictions dystopiques bien connues²³. Anticiper un passage à l'acte terroriste suppose en effet de pouvoir en détecter les signes avant-coureurs (les fameux « signaux faibles de radicalisation ») – une entreprise pour le moins hasardeuse, d'autant plus lorsque ces « signes » reposent sur des

- [1] Cet article se fonde sur une partie de ma recherche doctorale financée par le FNRS, soutenue publiquement à l'Université Saint-Louis Bruxelles (UCLouvain) le 7 avril 2026 et réalisée sous la codirection des sociologues Abraham Franssen (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles) et Christine Schaut (ULB). La thèse a pour titre «La prévention de la radicalisation en Belgique francophone. Une action publique réflexive à l'ombre du paradigme social-sécuritaire».
- [2] Le premier attentat commis en Europe et revendiqué par «l'État islamique» eut lieu le 24 mai 2014 au Musée Juif de Belgique, en plein cœur de Bruxelles. Il fit 4 victimes. Plusieurs attaques terroristes revendiquées par la même organisation surviendront par la suite sur le territoire belge, dont les plus meurtrières furent les deux attentats suicides coordonnés qui, le 22 mars 2016, tuèrent 32 personnes et en blessèrent 340 à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem ainsi qu'à la station de métro Maelbeek, au cœur du quartier européen.
- [3] Jaminé, A., & Fadil, N. (2019). *Entre prévention et sécurité : les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique* [Rapport de recherche]. Belspo. pp. 16-17.
- [4] Dakhli, L. (2016). L'islamologie est un sport de combat : de Gilles Kepel à Olivier Roy, l'univers impitoyable des experts de l'islam. *Revue du crieur*, 1(3), pp. 4-17. Sur ce champ de bataille, la controverse entre Gilles Kepel et Olivier Roy – «radicalisation de l'islam» ou «islamisation de la radicalité» – est sans doute la plus connue. Cette opposition dichotomique n'épuise cependant pas les discussions autour de la notion. Le sociologue Éric Marlière distingue par exemple non moins de sept approches différentes du phénomène, allant de cadrages orientalistes et postcoloniaux à des approches psychologiques ou multifactorielles (Marlière, É. (2021). *La fabrique sociale de la radicalisation : une contre-enquête sociologique*. Berger-Levrault, pp. 56-62).
- [5] Bonelli, L., & Ragazzi, F. (2019). La lutte contre la « radicalisation » : genèse et expansion d'un nouveau lieu commun administratif en France et dans l'Union européenne. *Archives de politique criminelle*, 41(1), 119-145.
- [6] Au sens durkheimien du terme, une prénotion est une idée préconçue, de sens commun, qui influence notre manière de comprendre un phénomène, mais qui n'est pas scientifique et dont l'apparente « évidence » n'est pas questionnée.
- [7] Coolsaet, R. (2019). Radicalization: The origins and limits of a contested concept. In N. Fadil, M. de Koning, & F. Ragazzi (Eds.), *Radicalisation in Belgium and the Netherlands: Critical perspectives on violence and security*. I.B. Tauris, p. 30.
- [8] Brie, G., & Rambourg, C. (2017, 7 juin). *Radicalisation et mystifications : réflexions sur la réappropriation scientifique d'une notion très problématique*. Les Mots sont Importants.
- [9] Fadil, N., de Koning, M., & Ragazzi, F. (Eds.). (2019). *Radicalisation in Belgium and the Netherlands : critical perspectives on violence and security*. I.B. Tauris. Ce concept est, à l'origine, issu de l'ouvrage de Laclau et Mouffe: *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics* (1985), qui l'ont repris à Jacques Lacan.
- [10] J'emprunte ici la formule (et le titre de cet article) au sociologue Luc Van Campenhoudt qui se posait cette même question à propos de la notion d'« insécurité » (Van Campenhoudt L. (1999). L'insécurité est moins un problème qu'une solution, in Cartuyvels Y., Mary Ph. (dir.), *L'État face à l'insécurité*, Bruxelles, Labor, pp. 51-68).
- [11] Neveu, É. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin, p. 9.
- [12] La citation canonique habituellement reprise pour résumer ce point de vue sociologique est celle des politologues Pierre Muller et Yves Surel: «faire une politique publique, ce n'est pas résoudre un problème mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société et structure par-là même l'action de l'État» (Muller, P., & Surel, Y. (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Montchrestien, p. 31).
- [13] Esmili, H. (2019). La radicalisation n'existe pas, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit rien : les sciences sociales à l'appui d'une nouvelle raison d'État. *Jef Klak [en ligne]*.
- [14] Un relativisme méthodologique qui n'est pas à confondre avec un relativisme idéologique (Van Campenhoudt, L., & Marquis, N. (2020). *Cours de sociologie*. Dunod, p. 57).
- [15] Son enquête précise qu'en moyenne, en 2019, 17 articles évoquaient le terme chaque jour (Beunas, C. (2020). Qui sont les « radicalisés » au cœur de l'attention médiatique ? *The Conversation*, septembre 2020).
- [16] Voir, par exemple, le dossier sur le « business de l'antiradicalisme » en Belgique publié par Marie-Cécile Royen dans *Le Vif/L'Express* (n° 34, août-septembre 2016).
- [17] *Ibid.*
- [18] *Ibid.*
- [19] On assiste là à ce que certains appellent une « gestion différenciée » de ces publics (Beunas, C. (2020). *Op. cit.*).
- [20] Ragazzi, F. (2016). La lutte contre la radicalisation ou deux formes de la pensée magique. *Mouvements*, 88(4), p. 157.
- [21] Ragazzi, F. (2014). Vers un « multiculturalisme policier » ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. *Les Études du CERi*, 206, p. 4.
- [22] Bensa, A., & Fassin, É. (2002). Les sciences sociales face à l'événement. *Terrain*, (38).
- [23] Dans ce sens, l'émission de radio intitulée « Ennemi intérieur : Dangerosité, radicalisation et fabrication de l'ennemi » diffusée sur *Radio Panik* le jeudi 6 juillet 2019, avec les chercheuses Nadia Fadil (KUL) et Diletta Tatti (UCLouvain St-Louis Bruxelles), fut ainsi ponctuée de la lecture de différents passages de la nouvelle de Philip K. Dick, « The Minority Report » (1956), une nouvelle qui met en scène les dérives d'un système pénal basé sur l'anticipation du crime et la punition préventive. Mentionnons aussi la criminologue Fabienne Brion, figure critique importante de ce champ de recherche et fine observatrice de ces dérives.
- [24] Je détourne ici une célèbre citation du non moins célèbre docteur Faustroll (Jarry, A. (1911). Gestes et opinions du docteur Faustroll, pataphysicien : roman néo-scientifique, suivi de Spéculations. Eugène Fasquelle).
- [25] Franssen, A. (2003). Le sujet au cœur de la question sociale. *La Revue Nouvelle*, 117(12), pp. 10-51.

Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro : Sylvain Besch, Massimo Bortolini, Joseph Gatugu, Kolë Gjelošhaj Hysaj, Kenan Görgün, Christine Kulakowski, Veronika Mabardi, Laura Manne, Pascal Peerboom, Jean-François Ravagnan, François Rinschbergh, Patrick Six.

Photo de couverture : © Julie Chanson
Quand une affiche "juste bête et méchante" tente de recouvrir des candidat.es en campagne électorale (Région liégeoise, 2024).

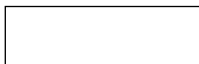
Comité éditorial : Ali Aouattah, François Braem, Laura Calabrese, Vincent de Coorebyter, Kolë Gjelošhaj, Kenan Görgün, Billy Kalonji, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Andrea Rea.

Création graphique : Paul d'Artet

Mise en page : Pina Manzella

Impression : IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.



Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



imag est le bimestriel édité par
le **CBAI asbl** - Av. de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50
imag@cbaib.be - www.cbaib.be



ABONNEZ-VOUS ! PRIX LIBRE

Payez en fonction de vos moyens
et soutenez le travail de l'équipe de rédaction.
Par numéro ou par an (5 n°)
Disponible en format papier et numérique.

Versez votre participation sur le compte
IBAN BE34 00107305 2190
Prix indicatif : 5 euros/numéro

En n'oubliant pas de préciser
vos **nom et adresse** en communication ainsi
que la mention **format papier ou numérique**.

